



RÉPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE BRUGUIÈRES

Procès-verbal CONSEIL MUNICIPAL 29 juin 2026

Séance du 29 juin 2026



Publié le : 28/09/2026 19:21 (Europe/Paris)

Collectivité : Bruguières

https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/80164

Mairie de Bruguières

Place de la République 31150 Bruguières

05 62 22 99 33 | accueil@mairie-bruguieres.fr | www.mairie-bruguieres.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2026 à 18h30

	État présence	Présents	Pouvoirs	Excusés
	Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 21 Ont donné pouvoir : 8 Excusés : 0 Date de convocation : 23/06/2026	Eléonore BARTHE ; Philippe BORIES ; Pascale BOUSQUET ; Sybille CAZAUX ; François CHABAUD ; Adrien CRASSAC ; Mylène DAZET PLANTADE ; Joëlle DOLIQUE ; Raphaël DUMAS ; Florent EVEILLARD ; Hervé FOURNET FAYAS ; Laurent GUERRE ; Laurent GONÇALVES ; Marie Sophie JANNO ; Stéphanie LAGORIO ; Magali Martin RIVALS ; Bruno MAURY ; Géraldine RUSCASSIER ; Bruno SERRA ; Arnaud SIGU ; Nathalie VELOUPOULE	Bruno BEHEREGARAY à Hervé FOURNET FAYAS ; Carlos BICO à Eléonore BARTHE ; Jean Luc CHABOSI à Florent EVEILLARD ; Sandrine ESTAMPES à Arnaud SIGU ; Marlène JAMIN à Sybille CAZAUX ; Constance PERNEY à Adrien CRASSAC ; Karine RAU à Bruno MAURY ; Alain ROUX à Joëlle DOLIQUE	Aucun

Ouverture de la séance à 18 h 30.

Madame Magalie Martin RIVALS est désignée secrétaire de séance.

Séance du 29 juin 2026



PROCÈS-VERBAUX

- Procès-verbal du 18 mai 2026

Monsieur Arnaud SIGU indique que la modification demandée a été acceptée. Il demande s'il y a des questions relatives au procès-verbal du 18 mai.

Monsieur Philippe BORIES répond que la modification à apporter suffit.

Résultat du vote : Unanimité

Abstentions	0
Pour	29
Contre	0

Monsieur Adrien CRASSAC souhaite intervenir sur les conditions d'accueil des 639 élèves des établissements scolaires et des conditions de travail des 45 agents des équipes d'animation ainsi que des 27 professeurs des écoles de la Ville de Bruguières. Il commence par deux constats légaux.

« Déjà, dans le cadre du plan ministériel de gestion des vagues de chaleur paru au Bulletin officiel du 28 mai 2026, en cas de canicule extrême et en l'absence de modalités d'aménagement permettant l'accueil des élèves et personnels en toute sécurité, toute école peut être fermée par le Maire ou par le Préfet du Département sur leur territoire, au titre de leurs pouvoirs de police administrative générale prévus par les articles L2212-2, L2212-4, L2215-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'issue d'un dialogue entre le Préfet, les autorités académiques et le Maire.

Au-delà de ce cadre conjoncturel, le Code général de la fonction publique renvoie à l'article L4121-1 du Code du travail : "L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes".

Vous avez donc, Monsieur le Maire, le devoir d'assurer la sécurité de nos agents et le pouvoir de fermer les écoles si vous considérez les conditions d'accueil comme trop risquées. Il serait intéressant que vous communiquiez vos critères ainsi que les indicateurs que vous utilisez, comme la température ou le taux d'humidité, pour juger de cette dangerosité.

Maintenant, le constat physique.

Selon les experts du GIEC, la planète s'est déjà réchauffée d'environ 1,3 degré en comparatif à l'ère préindustrielle, et la courbe actuelle nous promet un réchauffement à 2,5, voire trois degrés d'ici 2100. Cet été sera sûrement le moins chaud du reste de nos vies, alors que nous le débutons sur la deuxième canicule de l'année.

Séance du 29 juin 2026



Évidemment, la chaleur excessive constitue un risque professionnel que l'employeur public doit évaluer et prévenir. Malheureusement, le Code du travail reste vague quant au seuil de température à partir duquel l'activité professionnelle devrait être interrompue. Cela dit, l'INRS, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, qui fait autorité dans le domaine, préconise une valeur repère maximum de 30 degrés pour une activité sédentaire et 28 degrés pour un travail nécessitant une activité physique. Ces 30 degrés ont manifestement été dépassés dans certaines classes, et les autres ont bénéficié d'une large désertion des effectifs pour limiter leur montée en température. Le danger est donc avéré dans nos écoles. Fort de ces constats légaux et physiques, le rôle de notre collectivité est de réagir en mettant en place un plan d'action immédiat pour instaurer des mesures de protection. Pour cela, il faut distinguer deux temporalités. La première, le court terme et une réaction urgente et anticipée lors des épisodes caniculaires. Comme nous le proposons dans notre programme électoral, nous sommes favorables à la création d'un protocole co-construit avec les travailleurs des écoles, définissant à l'avance et en bon ordre les actions à mettre en place. Les épisodes caniculaires ne sont en rien des surprises. Nous devons être prêts.

Concrètement, à l'heure actuelle, et selon votre communication, les actions menées ont été :

- 1° La distribution d'eau et de brumisateurs ;
- 2° L'accès à des espaces climatisés ;
- 3° L'ajout de ventilateurs dans les classes ;
- 4° La possibilité pour les parents de garder les enfants chez eux.

J'en profite pour remercier chaleureusement La Boîte à Utiles pour le prêt de matériel. Cela souligne notamment notre manque de préparation.

Ces mesures ont le mérite d'exister, mais elles sont insuffisantes, voire contradictoires avec la mission même de l'école, qui est de fournir un apprentissage aux élèves. La santé de nos enfants et leur droit à un cadre d'apprentissage adapté devraient être une priorité. Pour cela, nous proposons, à la concertation avec les travailleurs des écoles, des améliorations concrètes de ces actions, comme :

- l'ouverture d'autres salles municipales climatisées ;
- le déménagement temporaire dans ces salles ;
- un accompagnement par un transport collectif afin que les élèves ne soient pas obligés de marcher en plein soleil pour avoir accès aux salles les plus éloignées des écoles ;
- ou alors, évidemment en mieux, une commande rapide de climatisations mobiles pour les classes les plus chaudes.

D'ailleurs, pour votre information, EDF, par la plateforme jepassealectrique.fr, propose un financement de 400 € par équipement. Les dossiers doivent être déposés avant le 30 septembre 2026. Je vous sais friand de ce genre d'opportunité, n'hésitez pas à la saisir.

Dans l'intérêt des enfants, nous proposons également d'autres actions :

- 1° Le décalage de certains horaires de travail pour quelques agents pour ouvrir en grand les fenêtres des écoles au petit matin pour laisser entrer la fraîcheur nocturne ;
- 2° Le service de repas exclusivement froid à la cantine ;
- 3° Le décalage de la plonge à la cantine au lendemain matin pour éviter les points de chauffe supplémentaires dans les locaux l'après-midi ;

Séance du 29 juin 2026



4° Le financement d'un projet dit "Canicule culturelle" avec la proposition aux équipes enseignantes de places de cinéma ou de musées, évidemment climatisés, ainsi que le transport tout autant climatisé.

Après les mesures à court terme, les mesures à moyen terme.

Déjà, le complexe Mésanges Bruyères, le plus touché. Sur cette école, un travail d'audit énergétique a été récemment rendu. Celui-ci, m'a-t-on dit, pointe l'isolation sous toiture et le système de chauffage. Je ne pense pas qu'il soit surprenant de retrouver ces deux postes déjà connus de tous depuis de nombreuses années. J'entends que vous attendiez le retour d'un autre audit, spécialement sur les espaces extérieurs et le manque d'îlots de fraîcheur pour combiner ces travaux. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient, et sachez que notre impatience est à la hauteur du danger auquel sont exposés nos enfants, c'est-à-dire insoutenable. Nous espérons que cet audit est également en cours pour l'école des 4 saisons qui n'est en rien végétalisée. Pour cela, les expériences de Cours Oasis, nombreuses à travers le pays peuvent servir de base de réflexion et de travail. Pour la nouvelle école des 4 saisons, la solution, vous dites, serait de retravailler le flux d'air en intérieur pour bénéficier de façon optimale du système de géothermie. Je doute clairement que cette réponse soit suffisante, et il me semble que protéger les vitres en installant des volets serait bien plus efficace. D'ailleurs, ce simple aménagement, notamment en persiennes, pourrait également servir aux autres écoles comme protection thermique l'été et pour retenir la chaleur des nuits hivernales.

Bref, je profite de cette prise de parole pour me faire le relais de l'intersyndicale de l'Éducation nationale qui appelle les enseignants à user de leur droit de grève là où cela est nécessaire face à des conditions de travail inacceptables. Nous serons et sommes toujours en soutien de toute organisation associative ou syndicale œuvrant dans l'intérêt des enfants et des agents ».

Madame Géraldine RUSCASSIER précise que La Boîte à Utiles a fait un don et non un prêt.

Monsieur Arnaud SIGU constate que Monsieur Adrien CRASSAC voit cela comme un problème ou une mauvaise anticipation alors que ce n'est pas du tout le cas. Il remercie La Boîte à Utiles pour leur geste citoyen.

Monsieur Adrien CRASSAC souligne qu'il n'a pas dit cela.

Monsieur Arnaud SIGU voulait préciser que des associations peuvent aussi participer à la vie de la Commune. La Commune avait acheté des ventilateurs et La Boîte à Utiles en a fait don. Il les remercie et n'a pas de souci avec cela.

Il indique que la déclaration de Monsieur Adrien CRASSAC contient beaucoup de choses et qu'il va être un peu compliqué de répondre à tout cela. L'option aurait pu être de tout fermer, mais derrière une fermeture, il y a beaucoup de choses, notamment des parents qui doivent s'organiser, avec un service minimum à mettre en place. À son sens, toutes les mesures ont été prises pour que les parents puissent laisser les enfants.

Il s'est rendu dans les classes dès le départ. Le lundi et le mardi, cela allait, mais la température a monté dès la fin de semaine. Il précise qu'à ce jour, aucun enseignant ne s'est prononcé pour faire valoir un droit de retrait. C'est que les conditions n'étaient pas si catastrophiques que Monsieur Adrien CRASSAC veut bien le dire.

Il ajoute qu'un travail doit évidemment être effectué sur les écoles Les Bruyères et Les Mésanges, car plusieurs bâtiments datent et seront travaillés suite à l'audit. Dès septembre, les opérations seront lancées pour avoir un programmiste et ensuite, une restauration de l'enveloppe et du système de chauffage et de rafraîchissement afin de voir s'il faut passer à la climatisation ou pas, ce qui sera un vrai choix. Il pense qu'il faudra retravailler ensemble là-dessus. Il estime qu'il n'y a pas que le bâtiment, mais aussi l'extérieur. Il faut étudier comment empêcher que le soleil ne pénètre ou ne tape directement sur les bâtiments. Il ajoute qu'assez d'exemples dans le monde montrent comment faire. Certains pays caniculaires ont déjà de très bonnes idées. Il faudra peut-être s'en saisir à ce moment-là et être un peu innovant sur ces Cours Oasis ou au moins devant les bâtiments pour empêcher que le soleil ne tape directement

Séance du 29 juin 2026



dessus. Il reconnaît que Les Mésanges et Les Bruyères sont la priorité et qu'il faut s'en saisir de suite. Cela a commencé et dès septembre, il espère que cela aille le plus vite possible avec toutes les problématiques administratives qu'il peut y avoir sur les appels d'offres, etc. Beaucoup de choses seront mises en place, mais cela sera fait au plus vite.

Il indique que des salles climatisées ont été proposées. Il explique qu'aux Mésanges, une grande partie des enfants avaient été mis à l'ALAE des Bruyères qui est climatisé. Il ajoute que certains ont utilisé L'Auditorium en adaptant le programme.

S'agissant d'EDF, il indique qu'un dossier va être déposé, mais il estime que 80 M€ à l'échelle nationale ne fait finalement pas beaucoup.

Il indique que certains personnels ont eu des horaires adaptés, notamment des agents techniques.

Il ajoute que les fenêtres sont ouvertes dès le matin aux Bruyères et aux Mésanges par les dames de ménage. Il indique que Les 4 Saisons ont un système automatique d'ouverture, mais ouvrir ou aérer une école la nuit en période de canicule ne porte pas vraiment ses fruits.

Il rappelle que des ventilateurs ont été achetés et que des salles climatisées ont été mises à disposition, comme l'Espace Nougaro. Des choses ont été mises en place dans l'urgence. Les périodes de chaleur vont être de plus en plus courantes, mais il souligne que seulement 1,60 % de la population avait plus chaud au niveau mondial. C'était vraiment une période de canicule extrême qui, avec le réchauffement climatique, peut malheureusement être appelée à se reproduire.

Il note que le gros du sujet porte sur les écoles, mais pas que. D'autres bâtiments sont en cours d'étude. Il mentionne notamment un audit énergétique pour Xéraco. Il ajoute que des réflexions sont à mener sur certains bâtiments communaux sportifs, car même s'ils ne sont pas utilisés en juillet et août, de fortes chaleurs peuvent avoir lieu dès le mois de mai ou le mois de juin et perdurer jusqu'en septembre. Il faut prendre ce sujet à bras-le-corps, d'où le lancement de Bruguères 2050, parce que c'est urgent et que l'environnement n'est plus une option. Il est convaincu qu'il faut y aller maintenant. Il pense que tout le monde en est également convaincu.

Il ajoute qu'une commission extra-municipale sera créée où chacun pourra venir dire comment il voit Bruguères dans quelques années. Des solutions pourront être proposées et à ce moment-là, un travail pourra être effectué sur tout ce que Monsieur Adrien CRASSAC a présenté sur le bien-être des agents, des enfants et des Bruguérois avec une ville repensée.

Séance du 29 juin 2026



DÉCISIONS

2026-14	Occupation temporaire domaine public - place de la République- Hot M'lle (mai/juillet)
2026-15	Occupation temporaire domaine public Festi'ALAE - cour école élémentaire les Bruyères - Coco et Cocotte
2026-16	Occupation temporaire domaine public Festi'ALAE - cour école élémentaire les Bruyères - CIAO
2026-17	Attribution marché de location et de nettoyage des vêtements de cuisine
2026-18	Mise en place de tarifs billetterie pour le Bascala

Séance du 29 juin 2026



DÉLIBÉRATIONS

2026-29-06-55	Concession de service Mobilier Urbains et Panneaux numériques : choix du concessionnaire et autorisation de signature du contrat de concession
---------------	--

Monsieur Adrien CRASSAC indique qu'il votera contre cette délibération par rapport aux 17 panneaux sucettes, il considère qu'il s'agit d'une pollution visuelle qui n'est pas obligatoire. Il ajoute qu'il serait plus amené à investir sur des panneaux d'affichage libre pour que les associations puissent présenter et avertir de leur activité, plus que ces panneaux sucettes qui servent à faire de la promotion.

Monsieur Arnaud SIGU souligne que les deux ne sont pas incompatibles puisqu'il y a déjà deux panneaux où on peut informer.

Résultat du vote : 2 contre

Abstention	0
Pour	27
Contre	2

2026-29-06-56	Création d'un emploi de responsable de restauration permanent à temps complet
---------------	---

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

2026-29-06-57	Modification du tableau des emplois de la collectivité
---------------	--

Monsieur Arnaud SIGU indique que, comme chaque année, des agents partent en formation et réussissent leur concours. Cette année, c'est le cas de quatre d'entre eux. Il les félicite. Il précise que ceux-ci ont une promotion grâce à la réussite à leur concours. La délibération concerne également deux avancements de grade au service technique et des personnes qui passent de 31 heures à 31 heures et demie. Il ajoute que la première ligne ne concerne pas une suppression d'emploi, mais un départ à la retraite. Le grade de la personne est supprimé et en même temps, une création est effectuée pour sa remplaçante qui intervient en création d'emploi d'adjoint technique territorial.

S'agissant de la communication aux élus des comptes rendus de la Commission paritaire du Comité social territorial, Monsieur Philippe BORIES indique qu'il était très difficile de les obtenir par le passé.

Monsieur Arnaud SIGU répond qu'il sera envoyé.

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

Séance du 29 juin 2026



2026-29-06-58	Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles
---------------	--

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

2026-29-06-59	Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2026-2027
---------------	---

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

2026-29-06-60	Recrutement d'assistants territoriaux d'enseignement artistique non-titulaires
---------------	--

Monsieur Adrien CRASSAC demande pourquoi ces personnes sont contractuelles et non pas titulaires. Il demande s'il s'agit de leur choix.

Monsieur Bruno MAURY précise que certains professeurs ont plus d'heures dans d'autres écoles de musique et complètent à l'école de musique de Bruguières selon les inscriptions de début d'année.

Madame Géraldine RUSCASSIER précise que pour être titulaire, il faut avoir réussi un examen ou un concours, et en l'occurrence, ce n'est pas le cas de tout le monde à l'école de musique de Bruguières.

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

2026-29-06-61	Autorisation de recourir à l'apprentissage
---------------	--

Monsieur Philippe BORIES indique qu'il faut prendre la précaution de ne pas avoir de substitution dans les missions, aux missions des personnels qui sont normalement tuteurs, puisqu'il doit y avoir un tuteur dans l'équipe qui a pour fonction d'accompagner la personne en formation. Il conseille d'être très vigilant sur ce point.

Monsieur Arnaud SIGU souligne que les tutrices prennent un vrai plaisir à accompagner et à former ces personnes.

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29

Séance du 29 juin 2026



Contre	0
--------	---

2026-29-06-62	Modification d'une convention de portage signée entre la Ville et l'EPFL du Grand Toulouse
---------------	--

Monsieur Philippe BORIES note que ce projet avait été concerté il y a deux ans. Il aurait aimé avoir des informations sur le calendrier à venir.

Monsieur Arnaud SIGU rappelle qu'il avait dit à l'époque qu'il y avait des problèmes d'appel d'offres qui ont été cette fois-ci fructueux. Il précise que la Métropole est en train de hiérarchiser les priorités sur les gros travaux de voirie et celui-ci devrait être en numéro un pour la Commune de Bruguières et débiter rapidement. Il ajoute que cette opération est subventionnée, donc les travaux devraient débiter rapidement. Dès qu'il a un calendrier, il en informera le Conseil municipal.

Monsieur Philippe BORIES demande s'il y a connaissance d'améliorations par rapport au franchissement du rond-point de l'autoroute, puisqu'on traverse deux fois les voies de circulation. Des aménagements ont-ils été réalisés dans ce projet qui avait pu être examiné lors de la concertation il y a deux ans ?

Monsieur Hervé FOURNET FAYAS répond qu'il n'y a pas encore eu de changement notoire par rapport à ce qui était prévu lors des précédentes réunions publiques. Quand il y aura un calendrier un peu plus clair de la temporalité des travaux, la municipalité se bornera à faire les modifications si elles peuvent être faites.

Monsieur Philippe BORIES indique que cela a des conséquences en termes de coût. Il ajoute qu'il en est de même sur l'Avenue de Toulouse pour traverser. Une fois que l'Hers a été franchie sur le pont, il faut arriver à traverser pour aller vers l'autoroute. Cette traversée de la voie qui est très fréquentée nécessite un certain nombre de précautions ou d'aménagements qu'il faudra étudier et chiffrer. En considérant qu'à ce jour, cela n'a pas avancé sur ces sujets-là, il s'interroge sur les délais.

Monsieur Arnaud SIGU précise que le franchissement se fait du côté où il y a les petits commerces, avant le rond-point. Ensuite, on continue pour aller vers Lespinasse.

Monsieur Philippe BORIES estime qu'en venant du Bruguet, en passant derrière les petits commerces, il faut à un moment donné traverser pour aller vers l'autoroute.

Monsieur Arnaud SIGU indique que c'est sécurisé.

Monsieur Hervé FOURNET FAYAS explique que l'on sort de la voie vélo après les commerces de La Mouline, on traverse à pied le pont avec le vélo en main et après, on reprend après le pont au niveau du rond-point la piste cyclable qui rejoindrait la droite en allant vers Lespinasse. Il ajoute qu'une étude avait été aussi faite pour avant, mais il y avait beaucoup de contraintes. C'était aussi beaucoup moins sécurisant parce qu'ils partent du principe que quand on est devant un rond-point, les voitures sont forcément amenées à ralentir devant le rond-point. C'est pour cela que beaucoup de traversées se font juste avant les ronds-points.

Monsieur Arnaud SIGU indique qu'elles sont également amenées à s'arrêter.

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

Séance du 29 juin 2026



2026-29-06-63	Modification des statuts de la société publique locale (SPL) RIN
---------------	--

Madame Géraldine RUSCASSIER mentionne la création au sein du CA du rôle de censeurs qui seront certainement proposés aux représentants des actionnaires. Elle souligne que c'est un grand classique des sociétés publiques locales d'avoir ce rôle au sein du CA.

Monsieur Philippe BORIES note qu'il est indiqué dans la délibération que les censeurs donnent un avis, mais il n'est pas précisé sur quoi. Il demande si ce sont des experts.

Monsieur Arnaud SIGU précise qu'ils donnent un avis, mais ne participent pas au vote.

Monsieur Philippe BORIES remarque que dans le document, il est noté que la communauté urbaine Toulouse Métropole est représentée par Monsieur Pierre COHEN, son Président. Il souligne que celui-ci n'en est plus Président depuis 2014. Il ajoute que cette remarque avait déjà été faite il y a quelques années. Il estime qu'il serait souhaitable d'avoir un document actualisé, car on y retrouve également d'autres personnes qui étaient là dans le mandat 2008-2014.

Monsieur Arnaud SIGU indique que ce point a déjà été signalé au moment de l'AG. Il le signalera à nouveau.

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

2026-29-06-64	Adoption des tarifs pour la taxe locale de publicité extérieure pour l'année 2027 (TLPE)
---------------	--

Monsieur Adrien CRASSAC demande quel est le manque à gagner suite aux exonérations des enseignes inférieures à 12 m² et des pré-enseignes inférieures à 3 m².

Monsieur Hervé FOURNET FAYAS ne sait pas s'il est possible de le chiffrer. Il va se renseigner afin d'avoir un estimatif.

Monsieur Arnaud SIGU estime que ce montant ne doit pas être très important.

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

2026-29-06-65	Modification du catalogue des tarifs pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
---------------	--

Monsieur Philippe BORIES demande quel pourcentage a été appliqué.

Madame Eléonore BARTHE répond qu'il est de 15 %. Elle ajoute que des comparatifs ont été réalisés avec les communes limitrophes et que la différence se situe entre 5 % et 40 %. Comme cela a été travaillé en commission, elle précise que les 15 % s'appliquent sur les trois premières tranches à partir du reste à charge puisqu'il y a une participation de la CAF et pour les tranches suivantes, à partir du prix de départ.

Monsieur Philippe BORIES indique que, comme il l'avait dit en commission, cette augmentation de 15 % lui paraît importante, même si le travail au sein de la commission a réussi à faire en sorte que les trois premières tranches ne soient pas impactées à la même hauteur par les mêmes modalités de calcul, en réduisant fortement le pourcentage. Il

Séance du 29 juin 2026



indique que son groupe est défavorable à cette augmentation trop importante, même s'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2020.

Madame Eléonore BARTHE précise que cela représente 0,06 €, 0,28 €, 0,51 €, 0,96 €, 1,02 €, 1,17 € et 1,33 €.

Monsieur Arnaud SIGU mentionne que cette augmentation lui paraît tout à fait justifiée et pas assez importante.

Résultat du vote : 3 contre

Abstention	0
Pour	26
Contre	3

2026-29-06-66	Modification du règlement intérieur des structures enfance et de la restauration scolaire
---------------	---

S'agissant de la partie relative aux sanctions liées au comportement de l'enfant (1-5.3) où il est indiqué : « *Les maux dont souffrent les enfants en situation de handicap qui évoluent dans nos services ne peuvent justifier, excuser des comportements inadaptés vis-à-vis des camarades et des adultes* », Monsieur Arnaud CRASSAC estime que le fait qu'un enfant ait un trouble particulier peut justifier des comportements qui ne sont pas acceptables, donc pas excusables, mais justifiés par le handicap.

Monsieur Arnaud SIGU souligne que ce n'est pas excusable, mais que cela peut être justifié. Il ajoute que ce n'est pas toujours possible, car dans certains cas, cela dépend du degré du handicap. Parfois, des attitudes ne sont pas acceptables et peuvent être dangereuses, surtout pour les autres enfants. Il faut savoir les mesurer. Il souligne que les enseignants ou les animateurs pondèrent cela et en échantent avec les parents.

Monsieur Arnaud CRASSAC propose de retirer le terme « justifier », mais de garder le terme « excuser ».

Madame Eléonore BARTHE précise que cela avait été travaillé en commission et avec les agents.

Monsieur Arnaud SIGU indique qu'il va laisser ce terme puisqu'il laisse travailler les commissions. Il ajoute qu'un processus permet aux parents, aux enfants et aux animateurs de se rencontrer et de juger de la situation.

Madame Eléonore BARTHE souligne que cela remonte du terrain.

Monsieur Arnaud SIGU mentionne que cela a été travaillé ensemble.

Monsieur Philippe BORIES indique que pour l'ALSH, le nombre de places est limité en fonction du taux d'encadrement. Les enfants sont inscrits, mais dans la limite des places définies au regard du taux d'encadrement et du nombre d'animateurs qu'il a été décidé de mettre en place. On peut se retrouver avec des enfants sur liste d'attente ou qui ne peuvent pas être inscrits dans le centre de loisirs au niveau de l'ALSH. Cela lui paraît dommage. Pour l'avenir, il serait intéressant de réfléchir à d'autres modalités pour pouvoir permettre d'accueillir tous les enfants et que ce ne soit pas la course à ceux qui sont les plus rapides pour s'inscrire, ce qui s'opère dans les faits puisque le nombre de places est limité. Il lui semble que le principe pour une Commune est de pouvoir accueillir tous les enfants susceptibles d'être inscrits.

Madame Eléonore BARTHE précise qu'une liste d'attente est constituée au fur et à mesure pour savoir à peu près le nombre de personnes à recruter, mais jusqu'à ce jour, aucun enfant n'a été laissé de côté, donc la Commune a fait face.

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29

Séance du 29 juin 2026



Contre	0
--------	---

2026-29-06-67	Modification du règlement intérieur de la crèche municipale
---------------	---

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

2026-29-06-68	Modification du règlement intérieur de l'école de musique municipale
---------------	--

Monsieur Bruno MAURY indique que les enfants peuvent se pré-inscrire avant le 10 juillet sur le portail familles. Il rappelle l'existence de deux cycles de formation et que les enfants peuvent rajouter hors cursus à partir de 11 ans.

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

2026-29-06-69	SDEHG Demande d'audit énergétique pour la salle de Xéraco
---------------	---

Monsieur Philippe BORIES estime qu'il est très bien que ce diagnostic puisse être fait dans les conditions que propose le SDEHG. Sa question porte sur les diagnostics effectués à chaque mandat depuis 2014 et pour lesquels il n'y a jamais eu de compte rendu clair et net. De l'argent a été dépensé pour faire réaliser ces diagnostics par des cabinets spécialisés, mais la situation est toujours identique. Il estime que cela rejoint la discussion préalable liée à l'intervention d'Adrien CRASSAC concernant l'anticipation sur les problématiques de chaleur qui s'étaient posées dès 2003, mais qui n'ont pas été suivies d'effets dans les travaux qui n'ont pas été réalisés, notamment sur les bâtiments scolaires de l'ancien groupe scolaire qui existaient déjà et qui étaient une passoire thermique, l'été comme l'hiver. Il ajoute que même si quelques petits travaux ont été faits, il n'y a pas eu de projet d'amélioration pris à bras-le-corps. Il estime que l'on a mis plus de 20 ans à ne rien faire ou à ne pas faire ce qu'il fallait. Il espère que ce qu'a dit Monsieur Arnaud SIGU sera suivi d'effets et que l'on n'attendra pas 20 ans, même si 2050 n'est pas loin des 20 ans.

Monsieur Arnaud SIGU souligne à nouveau qu'un audit va être réalisé sur Xéraco et entraînera forcément une rénovation de cette salle qui commence à dater et qui, en plus, a des soucis structurels. Il estime qu'il sera fait d'une pierre deux coups, en réglant ces soucis structurels et en ayant une salle qui permettra aux associations et aux personnes qui peuvent aussi la louer de bénéficier d'une salle moderne. Il indique que cela sera suivi d'effets et que l'on peut compter sur lui à ce sujet.

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

Séance du 29 juin 2026



2026-29-06-70	SDEHG Déplacement de candélabres dans le cadre de la création d'une voie verte entre Bruguières et Lespinasse
---------------	---

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	29
Contre	0

Séance du 29 juin 2026



Publié le : 28/09/2026 19:21 (Europe/Paris)

Collectivité : Bruguières

https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/80164

Mairie de Bruguières

05 62 22 99 33

accueil@

Place de la République 31150 Bruguières

mairie-bruguieres.fr | www.mairie-bruguieres.fr

QUESTIONS ORALES

1 – Festival « Echos et Merveilles 2026 »

Lors du conseil du 18 mai, nous avons demandé la communication des premiers éléments de bilan de l'édition 2026 du festival. À cette date, vous n'aviez aucun élément. Un bon mois plus tard, est-il possible d'avoir connaissance du bilan financier et matériel notamment en termes de remise en état des espaces et des travaux qui ont dû être engagés depuis un mois ?

Nous avons rencontré l'équipe organisatrice du festival, il y a quelques jours.

En raison des conditions météorologiques, la fréquentation attendue n'a pas été aussi importante que celle estimée. Il y a eu 45 000 festivaliers contre 60 000 attendus, dont 1 200 Bruguiérois. La baisse des recettes liées à la billetterie ainsi que celles liées aux consommations ont entraîné un déficit important. Cette situation met à mal le festival qui enregistre une dette de 550 000 €.

L'organisateur doit à la Mairie :

- 7 900 € pour les entrées du parc
- Et 15 178 € pour les concerts du Bascala

La remise en état de la base de loisirs a été effectuée. Un devis a été établi pour la réfection du terrain (2 000 €) qui sera replanté en début d'automne. L'emplacement sera délimité par un dispositif qui empêchera des utilisations autres que celles de terrain de sport.

2 – Entretien régulier de la voirie

Le constat est fait d'un entretien des trottoirs très irrégulier avec un développement important de la végétation. Quels moyens se donne-t-on pour ce mandat afin d'opérer un entretien régulier de ces espaces en lien étroit et régulier avec Toulouse Métropole ? Qui fait quoi ?

Comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, Toulouse Métropole est compétente en matière de voirie. Le désherbage des voies est donc assuré par Toulouse Métropole. La Commune est découpée en plusieurs zones. Le passage, selon la zone, varie de 1 à 4 passages dans l'année.

3 – Entretien des espaces verts

Quelle est la répartition entre notre Commune et Toulouse Métropole pour la gestion et les interventions pour l'entretien régulier des espaces verts aménagés et naturels dont les fossés ? Et y a-t-il une sous-traitance privée dans l'entretien de ces espaces au niveau de notre Commune comme au niveau de Toulouse Métropole ?

C'est la Commune qui est compétente en matière de gestion des espaces verts. Sur les 23 hectares d'espaces verts, nous externalisons seulement 2 hectares à une société (entretien du cœur de ville, entretien du talus Route de Montauban par exemple). Le reste du territoire est géré par nos agents municipaux.

Concernant les fossés :

Séance du 29 juin 2026



Toulouse Métropole gère le fauchage sur les routes métropolitaines (RM4 : route de Montauban et direction Saint-Alban/RM63G : direction autoroute Lespinasse).

La Commune est en charge des fossés sur les autres voiries, les routes communales (soit 22 km). L'entretien est confié à une entreprise.

4 – Rentrée scolaire en maternelle

Si de nouvelles inscriptions d'élèves venaient augmenter les effectifs des maternelles à la rentrée de septembre, permettant ainsi la création d'une classe en allégeant les autres, le recrutement d'un ou d'une ATSEM supplémentaire est-il programmé ?

À ce jour, l'Éducation nationale n'a fourni aucune confirmation sur l'ouverture/fermeture de poste sur les écoles de notre Commune. Dès que cette confirmation nous sera transmise, le recrutement d'un agent sera effectué.

En attendant et au regard du dernier recensement des effectifs, le recrutement d'une 2^e alternante vient d'être validé.

Fin de la séance à 19 h 40.

Voté lors de la séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Ont donné pouvoir : 2

Excusé : 1

Date de convocation : 22/09/2026

Présents : Eléonore BARTHE ; Bruno BEHEREGARAY ; Carlos BICO ; Philippe BORIES ; Pascale BOUSQUET ; Sybille CAZAUX ; François CHABAUD ; Jean Luc CHABOSI ; Adrien CRASSAC ; Mylène DAZET PLANTADE ; Joëlle DOLIQUE ; Raphaël DUMAS ; Sandrine ESTAMPES ; Florent EVEILLARD ; Hervé FOURNET FAYAS ; Laurent GUERRE ; Marlène JAMIN ; Marie Sophie JANNO ; Stéphanie LAGORIO ; Bruno MAURY ; Constance PERNEY ; Alain ROUX ; Géraldine RUSCASSIER ; Bruno SERRA ; Arnaud SIGU ; Nathalie VELOUPOULE

Pouvoirs : Laurent GONÇALVES à Carlos BICO ; Karine RAU à Arnaud SIGU ;

Excusés : Magali RIVALS MARTIN

Résultat du vote : Unanimité

Abstention	0
Pour	28
Contre	0

Séance du 29 juin 2026

